

Un autre problème se pose. Quand on diminue le nombre des conseillers juridiques, le cultivateur doit parcourir de plus grandes distances pour se rendre chez l'avocat qui néglige un peu de s'occuper de sa demande. Le cultivateur hésite à faire 100 ou 150 milles en automobile pour voir l'avocat; il attend donc patiemment et ce système ralentit toute l'opération. Au lieu de chercher à jeter de la poudre aux yeux, comme il le fait depuis le 7 mai au sujet des conseillers juridiques qui relèvent de la Société du crédit agricole, je recommande au ministre de conserver au moins le même nombre de conseillers que durant notre mandat afin de faciliter ainsi l'étude rapide des demandes de prêt. Ce sont les observations que je voulais faire ce soir, monsieur l'Orateur. J'espère que le ministre tiendra compte de certaines d'entre elles lorsqu'il répondra.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, les préopinants ont traité assez à fond de la question du crédit agricole. Je félicite notamment le député de Mackenzie (M. Korchinski) qui a exposé certaines des questions qui nous préoccupent. Je suis sûr que le ministre en tiendra compte.

A quelques exceptions près, la plupart des députés qui ont pris la parole se sont bornés à des généralités. Pendant quelques minutes, monsieur l'Orateur, je voudrais parler d'un problème particulier. Je me suis réjoui d'entendre le ministre dire l'autre soir qu'il s'intéressait à une étude coordonnée des exigences de l'agriculture en ce qui concerne le crédit agricole. Il y a un point que je voudrais soulever afin qu'il puisse y apporter son attention. Je me demande si le ministre et ses services ont tenu compte, en rendant le crédit agricole disponible, des besoins des agriculteurs qui doivent faire des dépenses considérables parce qu'ils veulent améliorer leur réseau d'irrigation. Je suis sûr que le ministre est au courant de cette situation, qui existe également en dehors de sa province.

Il en coûte très cher de préparer une terre en vue de l'irriguer. On a de plus en plus besoin d'un programme de conservation des eaux; il faut trouver le moyen le plus pratique et le plus économique d'utiliser nos ressources hydrauliques. On pourrait préparer aux fins de l'irrigation une bonne partie des terrains contigus à nos barrages et à nos réservoirs mais cela coûterait fort cher. A l'heure actuelle, le crédit nécessaire à ce genre d'améliorations n'est pas disponible et la Société du crédit agricole pourrait peut-être ici se montrer très utile. Je fais cette proposition au ministre avec l'espoir qu'il l'étudiera comme elle le mérite.

Puis-je signaler qu'il est dix heures?

L'hon. M. McNaught: Monsieur l'Orateur, ne pourrait-on poursuivre pendant quelques minutes afin de voir si nous ne pourrions terminer ce soir le débat à l'étape de la deuxième lecture du bill? Les députés semblent vouloir terminer le débat ce soir. Je crois comprendre qu'on a retiré une des questions dont on devait discuter après dix heures, ce qui réduira de dix minutes le débat précédant l'ajournement. Si nous pouvions continuer à discuter de ce bill pendant 15 minutes, nous pourrions peut-être terminer l'étape de la deuxième lecture.

L'hon. M. Churchill: Si nous acceptons d'adopter dès maintenant le bill à l'étape de la deuxième lecture, la Chambre l'étudiera-t-elle demain en comité plénier?

L'hon. M. McNaught: C'est notre intention.

L'hon. M. Churchill: Ainsi, les députés qui se proposaient de prendre la parole au cours de l'étude en vue de la deuxième lecture pourraient peut-être prononcer leur discours général lors de l'étude du premier article du bill.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Je voudrais demander au leader suppléant de la Chambre quels seront les travaux de la Chambre. Pourrait-il, surtout, nous donner des renseignements au sujet du budget principal des dépenses? Je tiens à signaler que nous avons consacré six jours à l'étude du budget principal des dépenses. Si j'en juge par ce qui est arrivé au cours des sessions précédentes, il nous faudra quarante autres jours complets pour disposer des crédits des vingt ministères qui nous restent à examiner. Devons-nous nous attendre à étudier le budget principal des dépenses à tous les jeudis et vendredis, au cours des semaines à venir?

L'hon. M. McNaught: Monsieur l'Orateur, nous n'aborderons pas le budget principal des dépenses cette semaine. Les *Procès-verbaux* d'hier renferment un avis de motion du gouvernement, inscrit au nom du ministre des Transports, portant que le rapport annuel du National-Canadien pour 1963, le rapport des vérificateurs et le budget pour 1964 soient déferés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. C'est le premier article que nous étudierons demain. Si je comprends bien, la motion sera adoptée sans discussion.